



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : lundi 29 juin 2016

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 23h00

Date de convocation : jeudi 23 juin 2016

Présents : Eric LUCAS, Gérard BARRIER, Françoise BENOIST, Christian HODE, Bernard LEPETIT, Monique CADORET, Daniel RICHARD, Murielle BODINIER, Michel LEBLANC, Henri RABERGEAU, Anthony MEREL, Nelly HODE, Céline CAILLET, , Amélie CORNILLEAU, Emmanuelle COTTINEAU, Alexandre DROUET, Thierry FRAQUET, Hubert GUICHARD, Noémie JOURDON, Alexandre NKOM, Olivier PINSON, Angélique RICHARD, Jean-Paul ROLLAND, William SARKISSIAN, Yannick PROUX, Marie-Anne RANNOU.

Absents et excusés : Agnès SALL, Chantal GUITTON, Marie-Christine BLIN, Hélène CRESTON, Laurence DE LOOZE, Sylvia CERCLE, Anita OGER, Rony MARTIAS, Mathieu LETERTRE.

Absents :

Pouvoirs : Hélène CRESTON a donné pouvoir à Christian HODE.

Marie-Christine BLIN a donné pouvoir à Marie-Anne RANNOU.

Agnès SALL a donné pouvoir à Alexandre NKOM.

Chantal GUITTON a donné pouvoir à Monique CADORET

Sylvia CERCLE a donné pouvoir à Eric LUCAS

Secrétaire de séance : Amélie CORNILLEAU.

Effectifs théoriques : 38

Effectifs réels : 35

Effectifs présents : 26

Effectifs représentés : 05

Effectifs non représentés : 04

Total de voix à prendre en compte : 31

Observations sur précédent compte rendu : Mme COTTINEAU explique que sur le point 3 "Gratification des stagiaires", il aurait fallu lire que le dispositif s'appliquait à tous les stagiaires et pas seulement de l'enseignement supérieur.

ORDRE DU JOUR

1/ ADMINISTRATION GENERALE

Commune nouvelle : traitement des doublons d'adresses postales entre Anetz et St Herblon

Du fait de la création de la commune nouvelle, des doublons dans les adresses postales peuvent être sources de confusion.

Dès lors, il est proposé un certain nombre de modifications.

1/ Homonymes – propositions :

	Nom de la rue	Foyers ou entreprises	Proposition commission
Anetz	Rue des Alouettes	7	Rue des Grives
St Herblon	Rue des Alouettes	12	Rue des Alouettes
Anetz	La Filière	1	Les maisons étant voisines, proposé de les numéroté
St Herblon	La Filière	4	
Anetz	Impasse des Genêts	1	Intégrer dans la rue du Renaudeau
St Herblon	Impasse des Genêts	3	Impasse des Genêts
Anetz	La Grée	7	La Gabare
St Herblon	La Grée	3	Exploitation agricole : la Grée
Anetz	Villeneuve	1	Villeneuve
St Herblon	Villeneuve	1	Rattachement au lieu-dit "Les Baux" + numérotation
Anetz	Impasse des Ormeaux	13	Impasse des Ormeaux
St Herblon	Rue des Ormeaux	2	Rue des Bouleaux

2/ Ressemblances – propositions :

	Nom	Foyers ou entreprises	Proposition commission
Anetz	Route d'Ancenis	14	Pas de changement
St Herblon	Le Jarrier d'Ancenis	8	
Anetz	La Belle Croix	9	Pas de changement
St Herblon	La Petite Croix	16	
Anetz	Rue de l'église	23	Rue de l'église
St Herblon	Place de l'église	6	Place St Hermeland
Anetz	La Boule d'Or	4	La Filière + numérotation
St Herblon	Rue de la Boule d'Or	5	Rue de la Boule d'Or

3/ Cas particulier :

	Nom	Foyers ou entreprises	Proposition commission
St Herblon	Rue St Hermeland	0	Rue du Soleil Levant

Les particuliers concernés par ces changements, se sont vus expliquer, les démarches que la commune elle-même accomplira et celles qu'ils auront à réaliser eux-mêmes.

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de valider l'ensemble des propositions de la commission cadre de vie énoncées ci-dessus.

Elections : modalités relatives à la refonte électorale de 2017

Une refonte électorale est prévue pour 2017 : c'est l'occasion de refaire toutes les cartes électorales de la commune, et au besoin de revoir les emplacements des bureaux de votes actuels.

Rappel des bureaux de vote actuels :

- Bureau n° 1 : Mairie de St Herblon (bureau centralisateur)
- **Bureau n° 2 : Restaurant scolaire de St Herblon**

- Bureau n° 3 : Mairie d'Anetz
- Bureau n° 4 : Ancre à Anetz.

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide :

- de déplacer le bureau de vote n° 2 à la salle du Fort.

2/ RESSOURCES HUMAINES

Contrats pour service Enfance au 1er septembre 2016

8 emplois (contractuels – Contrats à durée déterminée) à temps non complet pour le restaurant scolaire et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont renouvelés pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

Astreintes pour la maintenance des bâtiments communaux les week-ends (service technique)

Un système d'astreintes est mis en place à compter du 1er juillet 2016 pour assurer la maintenance sur les bâtiments communaux loués les week-ends. Un numéro de portable dédié à ces astreintes sera porté à la connaissance des locataires et affiché dans les salles louées.

Participation employeur pour la prévoyance

A l'instar du secteur privé, les salariés communaux peuvent bénéficier d'un régime de prévoyance collective.

Dans ce cadre de prévoyance collective : la participation financière de l'employeur – collectivité sera de 15 € brut par mois et par agent à temps complet.

La participation employeur sera versée au prorata temporis pour les agents à temps incomplet.

En revanche, cette participation ne sera pas versée dans les cas de prévoyances individuelles.

Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSSEP)

Du fait de la commune nouvelle, l'harmonisation des différents régimes indemnitaires versés au personnel communal devient indispensable.

Le dispositif d'harmonisation sera applicable à compter du 1er juillet 2016.

Une simplification et une recherche de cohérence ont guidé la démarche.

Il prévoit 3 grands niveaux de plafonds indemnitaires reprenant les 3 catégories de la Fonction Publique :

- A : personnel d'encadrement
- B : personnel d'encadrement intermédiaire
- C : personnel d'application

Ratios d'avancement

Le conseil municipal accorde la possibilité au maire d'étudier 100 % des dossiers d'agents promouvables.

C'est au maire, ensuite, de déterminer au cas par cas, les promotions acceptables.

3/ FINANCES

Ajustements tarifaires pour les accueils périscolaires au 1er septembre 2016

Aucune modification n'a été faite hormis la mise en place d'un tarif au quart d'heure à la place du tarif horaire.

	Tarif par quart d'heure
Tarif 1 (< ou = 330€)	0,28 €
Tarif 2 (> à 330€ jusqu' à 506€)	0,41 €
Tarif 3 (> à 506€ jusqu' à 1008€)	0,51 €
Tarif 4 (> à 1008€ jusqu' à 1545€)	0,60 €
Tarif 5 (> à 1545€)	0,70 €
Extérieurs	0,86 €

Tarifs dans les cimetières

Du fait de la commune nouvelle, les tarifs cimetières doivent également faire l'objet d'une harmonisation. Pour connaître l'éventail des tarifs : se renseigner en mairie.

Revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODP) : 807 euros au titre de l'année 2016.

Subventions aux coopératives pédagogiques

La commune de Vair sur Loire avait initialement prévu d'octroyer aux écoles publiques un montant de 16,50€/élève globalisé avec les 50€/élève de fournitures scolaires. Toutefois il s'avère que pour une souplesse de gestion, il est plus pratique pour les directrices des écoles publiques de disposer de cette somme (16,50€/élève) sur le compte de la coopérative pédagogique.

Ainsi, il est décidé de verser les subventions suivantes :

- Coopérative pédagogique de l'école la fontaine : 16,50€ * 169 élèves = 2 788,50 €
- Coopérative pédagogique de l'école du chêne vert : 16,50€ * 188 élèves = 3 102,00 €

4/ URBANISME

Arrêt du plan local d'urbanisme (PLU) d'Anetz

REVISION DU PLU : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Bilan de la concertation

S'agissant des moyens d'information :

- la délibération de prescription de l'élaboration du PLU a été affichée pendant toute la durée des études nécessaires et a paru dans le Ouest France du 25/05/2012.
- le conseil municipal a été régulièrement informé du travail de la commission communale en charge de la révision du PLU et de l'évolution de la procédure : réunions des 06/11/2013, 26/05/2014, 15/09/2014, 06/10/2014, 02/03/2015, 30/03/2015
- L'information de la population s'est faite :
 - * par voie de presse
 - * par affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage : invitation à la réunion publique, exposition avant l'arrêt du projet, comptes rendus du Conseil Municipal
 - * bulletin municipal n° 101 (juin 2012), bulletin municipal n° 5 (nouvelle numérotation) (mai 2015)
- une réunion publique s'est tenue le 18 mai 2015 pour la présentation du PADD avec le cabinet d'études. Elle a permis de présenter et d'échanger à propos des orientations du PADD envisagées par le Conseil Municipal.
- Le règlement et les principales règles du projet de révision du PLU ont fait l'objet d'une exposition qui s'est tenue du 02 au 31 mai 2016 à la mairie d'Anetz.

S'agissant des moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre a été mis à disposition des concitoyens afin qu'ils puissent s'exprimer et faire part de leurs observations. 6 personnes se sont exprimées par le biais de ce registre.
- indépendamment du registre, 8 courriers ont été adressés à M. le Maire, lesquels portent essentiellement sur des demandes de passage de terrains en zone constructible.
- une réunion avec le monde agricole a eu lieu le 26/12/2013 pour expliquer la démarche PLU et les enjeux
- un entretien individuel avec chaque exploitant au départ de l'étude a eu lieu pour une meilleure connaissance des problématiques terrain
- plusieurs réunions ont eu lieu avec Anetz Environnement, des représentants d'agriculteurs, le conseil municipal pour un travail sur la trame verte et bleue.
- une réunion avec le Conseil Départemental s'est tenue le 06 avril 2016 concernant les retraits par rapport aux routes départementales
- 2 réunions de travail avec les PPA se sont déroulées les 09/03/2015 et 09/05/2016
- la possibilité de s'exprimer lors de la réunion publique du 18/05/2015. L'ensemble des habitants de la commune a été invité à y participer par le bulletin municipal, par affichage dans les lieux habituels.

Le bureau d'études a présenté ce qu'est un PLU, les dispositions de la loi ALUR, le PADD. Elle a permis de présenter et d'échanger à propos des orientations du PADD envisagées par le Conseil Municipal. Les remarques de la population ont porté sur :

- * la sécurité dans les lotissements notamment par rapport au passage des poids lourds.
- * l'aménagement envisagé pour les riverains après la réalisation des ronds-points par le Conseil Départemental
- * le non développement du nord de l'agglomération
- * la préservation des haies au milieu des parcelles
- * le devenir du terrain de foot et la création d'aires de jeux

Les échanges ont permis de confirmer les orientations envisagées par les élus.

On peut donc considérer que la concertation préalable sur la révision du PLU de la commune a été correctement menée et que son bilan est positif.

Le dossier d'arrêt du projet de révision du PLU comprend :

- # le rapport de présentation
- # le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- # les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- # le règlement écrit
- # les plans de zonage
- # les annexes (servitudes d'utilité publique, risques, annexes sanitaires...)

Ce projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées.

Invité à se prononcer sur le projet de révision du PLU tel qu'annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

TIRE le bilan positif de la concertation telle que décrite ci-dessus.

ARRETE le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Anetz, commune déléguée de Vair sur Loire, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRECISE, conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, que la présente délibération et le projet de révision du PLU ci-annexé seront transmis pour avis à :

- ▣ Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique
- ▣ Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis gestionnaire du SCOT
- ▣ Messieurs les Présidents du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture,
- ▣ la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ▣ les Maires des communes limitrophe : BOUZILLE, ANCENIS, LOIREAUXENCE
- ▣ Centre Régional de la Propriété Forestière Pays de la Loire
- ▣ l'Institut National de l'Origine et de la Qualité

Ces Personnes Publiques Associées disposent désormais et à réception de la notification du projet de révision du PLU arrêté, d'un délai de trois mois pour rendre leur avis, à l'issue duquel et en l'absence de réponse, celui-ci sera réputé rendu favorablement.

Le projet de révision du PLU sera ensuite soumis à enquête publique.

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, le dossier définitif du projet de révision tel qu'arrêté par le Conseil Municipal est tenu à la disposition du public en mairie.

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Délaissés communaux

6 demandes d'acquisition de délaissés communaux ont été déposés en mairie depuis le début de l'année 2016 :

- Dossier 1 : La Guilloutière (chemin n° 7) et le Boissay (chemin n° 54) à Saint Herblon
- Dossier 2 : la Basse Hardoulière à Saint Herblon
- Dossier 3 : la Berthelière à Saint Herblon
- Dossier 4 : La Copaire à Saint Herblon
- Dossier 5 : 1, rue de la Frênaie à Saint Herblon
- Dossier 6 : 165, rue du Moulin Grimerault à Anetz

Ces dossiers ont été étudiés par la commission urbanisme du 09/06/2016. La commission propose :

- Pour le dossier 1 : La Guilloutière (chemin n° 7) et le Boissay (chemin n° 54) : de vendre la 2^{ème} partie du chemin n°7 à partir du ruisseau du gué et de revoir plus tard la vente du chemin n° 54). La commission cadre de vie pourra étudier l'éventualité d'un chemin pédestre.
- Pour le dossier 2 : La Basse Hardoulière : de vendre ce délaissé communal
- Pour le dossier 3 : La Berthelière : de vendre la partie du domaine communal où se situe le bien
- Pour le dossier 4 : La Copaire : de vendre la partie sud-est en côté de la maison. Pour la partie ouest en façade de la maison, prévoir une rencontre avec les voisins avant de prendre une décision
- Pour le dossier 5 : 1, rue de la Frênaie : de vendre cette partie de terrain qui se trouve devant la maison
- Pour le dossier 6 : 165, rue du Moulin Grimerault : de refuser la vente de ce délaissé, car cela fermerait le chemin.

Il est demandé à l'assemblée d'émettre un avis de principe sur ces propositions, de fixer les dates de l'enquête publique, de solliciter l'avis des domaines.

Après l'enquête publique et remise du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera invité à se prononcer définitivement sur l'autorisation (ou non) de vendre et de définir les modalités de cessions (si elles sont autorisées). Cette étape interviendra lors de la séance du lundi 05 septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable, à l'unanimité, sur le principe de vente pour les dossiers suivants :

- Dossier 2 : la Basse Hardoulière à Saint Herblon
- Dossier 3 : la Berthelière à Saint Herblon
- Dossier 4 : La Copaire à Saint Herblon avec une modification du conseil municipal qui décide de ne vendre que la moitié du chemin
- Dossier 5 : 1, rue de la Frênaie à Saint Herblon

EMET un avis favorable, par 16 voix "pour", 7 voix "contre" et 8 abstentions, sur le principe de vente pour le dossier suivant :

- Dossier 1 : La Guilloutière (chemin n° 7) et le Boissay (chemin n° 54) à Saint Herblon avec une modification du conseil municipal qui décide de ne vendre qu'une portion du chemin

EMET un avis défavorable, à l'unanimité, sur le principe de vente pour le dossier suivant :

- Dossier 6 : 165, rue du Moulin Grimerault à Anetz

DIT que l'enquête publique aura lieu du 22/08/2016 au 22/09/2016 inclus. Elle fera l'objet des publicités habituelles : affichage, site internet, note d'information auprès des riverains.

SOLLICITE l'avis des Domaines sur la valeur vénale des délaissés communaux.

Avis à donner sur les travaux en lien avec l'enquête publique "Hâvre" du 13 juin au 13 juillet 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les éléments suivants :

- un résumé non technique du contexte, des enjeux et des opérations envisagées est disponible et sera joint à la présente délibération en annexe;
- un résumé de la concertation est également disponible et sera également joint à la présente délibération en annexe;

– un document synthétisant la réunion publique du 24 mars 2016 est également consultable.
L'enquête publique se déroule du 13 juin au 13 juillet 2016, dans plusieurs mairies (mais pas à Vair / Loire).
Cependant, la commune de Vair / Loire est malgré tout sollicitée pour émettre un avis sur les travaux envisagés car elle est impactée par ces derniers.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal délivre :
un avis favorable.**

Intégration d'un nouveau membre à la commission urbanisme

Madame Céline CAILLET a émis le souhait de quitter la commission affaires scolaires.

Ce retrait a été pris en considération.

En revanche, Madame Céline CAILLET exprime sa volonté d'intégrer la commission urbanisme.

Son intégration dans le domaine de l'urbanisme s'étend également à la commission "révision du plan local d'urbanisme".

Les compositions des commissions seront modifiées en ce sens.

Questions diverses (tour de table) :

- Mme BENOIST : La réalisation des vestiaires se poursuit.
- Mme BODINIER : La commission enfance jeunesse étudie l'implantation d'un city park, le projet sera présenté à la rentrée de septembre.
- M. LEBLANC : Demande si les anciens ateliers techniques sont vidés avant leur destruction par Nexity. M. Le Maire répond que la vente doit d'abord être actée.
- Mme CAILLET : Elle trouve dommage que peu d'élus aient été présents pour les 24h de VTT.
- Mme COTTINEAU : Demande à ne pas supprimer les panneaux de basket situés sur le parking de la salle de sport de Saint-Herblon.
- M. LEPETIT : Une nouveau COPIL a été créé pour l'harmonisation des TAP.
- M. MEREL : La commission communication travaille sur les emplacements d'affichage public.
- Mme CADORET : Le spectacle de Ce soir je sors mes parents sera présenté le 15 octobre 2016 et la COMPA souhaite une implication des communes d'accueil.
- M. BARRIER : Contrairement à une rumeur, aucune classe ne fermera à l'école publique du chêne vert.
- M. LUCAS : Une réunion ayant pour sujet la Loire à vélo a eu lieu avec les riverains où des solutions ont pu être proposées. Le chemin de la Loire à vélo a été dégradé par les récentes inondations.
Une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental qui a expliqué que le dossier des ronds-points n'était pas prioritaire. Le conseil municipal souhaite obtenir du Conseil Départemental, une programmation, un phasage et un point sur l'aspect financier du projet.
Une étude est en cours sur les entrées et sorties du château de Vair.
Le parquet de la salle polyvalente est fortement abimé suite à un sinistre. Des travaux de réparation temporaire sont actuellement effectués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.